



biens financiers:compte commun,comptes au decede ,comptes au survivant pour la succession ?

Par **Colas Michel**, le **21/01/2019** à **12:21**

a son deces mon epouse avait un compte commun avec moi. elle avait a son nom des livret A,+livret durable +un compte pivot PEA,+un compte titre PEA ,total:29469,00euros.le compte de depotest credité de 6016,00euros.En comptes individuels de conjoint ,j'ai sur 5 comptes un total de 33594,00euros.nous avons eu 3 enfants .combien chaque enfant percevra ? que reste-il au conjoint survivant , Merci pour la réponse M.Colas

Par **Visiteur**, le **21/01/2019** à **14:02**

Bonjour

Si vous étiez mariés sous le régime communautaire, l'ensemble des comptes est comptabilisé pour chiffrer la communauté à dissoudre, sauf si ce sont des fonds propres, détenus avant mariage ou reçus par succession.

La moitié entre dans l'actif successoral.